RÉVERSION, SUCCESSION ET TRANSMISSION DE PATRIMOINE

2 jours

MODALITÉS PRATIQUES ET DERNIÈRE RÉGLEMENTATION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

PREMIÈRE PARTIE

ALLOCATIONS DÉCÈS ET RÉVERSION (1 JOUR - REVR)

› Réversions obligatoires : les incidences de la réforme des retraites
› Capital décès de la sécurité sociale
› Rentes d'ayants droit en accident de travail
› Prévoyance complémentaire

DEUXIÈME PARTIE

TRANSMETTRE SON PATRIMOINE (1 JOUR - SUCC)

› Transmission du patrimoine et succession
› Règles de transmission du patrimoine
› La fiscalité applicable aux successions

OBJECTIFS

- Définir les démarches à effectuer lors du décès d'un salarié en activité.
- Identifier le partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
- Déterminer la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.
- Préciser les règles applicables et les dernières évolutions en matière de transmission du patrimoine et de succession.
- Identifier les formalités à accomplir et optimiser fiscalement la transmission de son patrimoine.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une vision panoramique et exhaustive du sujet : retraite, protection sociale, succession, fiscalité...
- Une formation constituée de 2 modules complémentaires pour mieux appréhender un sujet complexe et sensible

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables, techniciens et assistants des services paie/comptabilité ou RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales
Disposer d'une connaissance de base sur les régimes de retraite

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 860 € HT ~~2 190€ HT~~ - Réf : RET-MOREVR
2 059 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les retraites
(remise de 40 %, soit 198.6 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse

PREMIÈRE PARTIE
le 28 novembre 2024
le 28 novembre 2024
le 27 mai 2025
le 8 octobre 2025

DEUXIÈME PARTIE
le 29 novembre 2024
le 29 novembre 2024
le 29 janvier 2025
le 27 mai 2025
les 19 et 20 décembre 2025

ALLOCATIONS DÉCÈS ET RÉVERSION

1 jour

LES DIFFÉRENTS DROITS EN CAS DE DÉCÈS D'UN SALARIÉ EN ACTIVITÉ

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les nouveaux droits à réversion (régime unique AGIRC-ARRCO) et dernières nouveautés

RÉVERSIONS OBLIGATOIRES : LES INCIDENCES DE LA RÉFORME DES RETRAITES

› Pension de réversion du régime général
  – bénéficiaires et conditions d'octroi
  – montant et calcul des droits
  – conditions de ressources
  – majoration de pension
  – partage des droits et règle de cumul
  – allocation d'orphelin du régime général (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)
› Réversion des régimes de retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO - IRCANTEC) : les règles du régime unique
  – droits des conjoints et ex-conjoints : conditions, démarches
  – droits des orphelins, montant de l'allocation, partage entre les bénéficiaires
› Réversion des régimes de retraite par capitalisation (PER, PERO, PERCOL)
  – bénéficiaires
  – partage des droits

Cas pratique : calcul de pensions de réversion régime général AGIRC-ARRCO

CAPITAL DÉCÈS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

› Bénéficiaires prioritaires et non prioritaires
› Montant du capital
› Conditions liées à l'assuré décédé

RENTES D'AYANTS DROIT EN ACCIDENT DE TRAVAIL

› Bénéficiaires
› Montant de la rente
› Fiscalité

PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

› Capital décès : bénéficiaires, souscripteur
› Rente de conjoint (temporaire, viagère), rente d'éducation
› Montant des capitaux et des rentes

Quiz de synthèse

OBJECTIFS

- Renseigner les ayants droit au moment du décès d'un salarié en activité sur les conditions de réversion des régimes de retraite.
- Expliquer aux ayants droit les démarches à effectuer lors du décès.
- Appliquer les règles de partage des droits à pension de réversion en cas de divorce et de remariage.
- Examiner les droits à l'allocation d'orphelin (base et complémentaire).
- Informer les salariés sur la couverture complémentaire décès au niveau de l'entreprise.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique sur un sujet complexe et sensible
- Une pédagogie axée sur le partage d'expériences avec le consultant et entre les participants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables, techniciens et assistants des services paie/comptabilité ou RH, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales
Il est nécessaire de disposer d'une connaissance de base sur les régimes de retraite

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 28 novembre 2024

Paris Montparnasse ou à distance :
le 28 novembre 2024
le 27 mai 2025
le 8 octobre 2025

TRANSMETTRE SON PATRIMOINE

1 jour

RÈGLES DE SUCCESSION ET PROTECTION DU CONJOINT

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières mesures fiscales et le nouveau droit successoral européen

TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET SUCCESSION

› La succession légale sans conjoint
› Quels sont les droits du conjoint survivant face aux héritiers légaux ?
› Intérêt de la donation au dernier vivant
› Comment gérer l'indivision successorale ?
Cas pratique : comment protéger son conjoint ?

RÈGLES DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE

› Distinction entre donation et testament
  – le principe de la donation
  – le testament
› Typologie des donations et critères de choix
  – différentes formes de donations : dons manuels ou en présence d'un notaire
  – différents types de donations : donation partage, donation en avance de part successorale, donation hors part successorale, donation avec réserve d'usufruit
  – différentes clauses de la donation : avec charge, alinéabilité, retour conventionnel, attribution ou exclusion à la communauté, donation graduelle ou résiduelle
› Conséquences de la transmission
  – usufruit
  – quasi-usufruit
  – nue propriété
  – pleine propriété
  – Société Civile Immobilière (SCI)
› Optimiser la transmission de son patrimoine à ses enfants
Cas pratique : l'optimisation fiscale d'une transmission aux enfants
› Les nouvelles règles sur les successions en Europe

LA FISCALITÉ APPLICABLE AUX SUCCESSIONS

› Barème des droits
› Assurances vie et fiscalité
Cas pratique : calcul de droits de succession

OBJECTIFS

- Intégrer les règles applicables et les dernières évolutions en matière de transmission du patrimoine et de succession.
- Identifier les formalités à accomplir en prévision de la succession.
- Donner à ses enfants dans les meilleures conditions.
- Protéger son conjoint.
- Optimiser fiscalement la transmission de son patrimoine.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une journée dédiée à la transmission du patrimoine, à la succession, aux règles et à la fiscalité applicables
- Une formation spécifiquement conçue pour un public de non-spécialistes, permettant de décrypter des notions parfois complexes
- Des techniques concrètes pour optimiser la protection du conjoint et le don aux enfants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et techniciens des services paie/comptabilité, responsables et assistants RH/personnel, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, responsables du service médical, assistantes sociales, toute personne souhaitant connaitre les règles de transmission du patrimoine

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 29 novembre 2024

Paris Montparnasse ou à distance :
le 29 novembre 2024
le 29 janvier 2025
le 27 mai 2025
les 19 et 20 décembre 2025

GERESO

BULLETIN D'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie
CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07
formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)

☐ Mme ☐ M. Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E-mail .....
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe).....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

.....

Formation choisie

Titre .....

Référence.....

Dates.....

Lieu.....

Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

☐ Formation + Accès e-ressources pendant un an * ☐ Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie .....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....

Adresse .....

Code postal |__|__|__|__|__|__| ..... Ville .....

Téléphone ..... Fax.....

N°d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF ..... N° Siret |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Responsable de l'inscription

☐ Mme ☐ M. Nom .....Prénom.....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe) .....E-mail.....

Facturation/Règlement

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de ☐ Mme ☐ M.

Nom.....

Prénom.....

Service/Fonction.....

E-mail .....

Libellé de la facture.....

.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....

.....

.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, numéro : .....

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

☐ CPF ☐ Entreprise ☐ OPCO

☐ **FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :**

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

.....

Code postal |__|__|__|__|__|__| .....

Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont enregistrées dans un fichier informatisé par GERESO dans la finalité de traitement de votre demande. Conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à : dpo@gereso.fr

** L'accès aux e-ressources pédagogiques proposé en option en complément de la formation est renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf résiliation notifiée un mois avant la date d'échéance.*